



www.sage-authion.fr

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE AUTHION**

Séance plénière du mardi 3 novembre 2015
Salle de réunion du SIAEP
BEAUFORT EN VALLEE - 18h00

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Mr David MOREL, Animateur de la CLE;
Melle Laetitia PASQUIN, chargée de missions communication / SIG du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 Place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

Le SAGE sur internet :

<http://www.sage-authion.fr>

Derniers documents mis en ligne :

- Comptes rendus de réunions des commissions et CLE.
- Rapports finaux des phases n°1, 2, 3 et 4 de l'étude Volumes Prélevables.
- Guide du riverain.

Prochaine réunion : CLE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015 à 17H00

Réunion de la CLE du mardi 3 novembre 2015

Étaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Marcel BLANCHET, Conseiller municipal des Rosiers sur Loire
- Isabelle DEVAUX, Présidente du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de St Clément des Levées et St Martin de la Place
- Jean-Jacques FALLOURD, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (commission Aulnaies-Couasnon)
- Jérôme HARRAULT, Conseiller communautaire de la communauté d'Agglomération de Saumur Loire-Développement
- Patrick HUET, 2^{ème} adjoint à Channay sur Lathan, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (commission Lathan 37)
- Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion
- Jean-Marc METAYER, Conseiller municipal de Brion
- Hubert D'OYSONVILLE, Conseiller municipal de Chavaignes
- Jackie PASSET, Délégué communautaire de la Communauté de communes Vallée Loire-Authion
- François POIRIER, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (commission Lathan 49)
- Patrice PEGE, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents
- Philippe RICHER, Conseiller communautaire de la Communauté de communes de Beaufort en Anjou

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire
- Guy de CHAULIAC, Syndicat départemental de la propriété privée rurale Maine-et-Loire
- Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire
- Jean-Marc LACARELLE, Syndicat forestier de l'Anjou
- Jean-Denis LAMBERT, Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée
- Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou
- Jean-Maurice LEROY, Association des irrigants du Bassin versant de l'Authion
- Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- Johan DUPRET, représentant la DDT de Maine-et-Loire
- Pascal NORMANT, représentant la DDT de Maine-et-Loire
- Guillaume MAILFERT, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL)
- Jean-Pierre PIQUEMAL, représentant de la DDT d'Indre-et-Loire
- Marc ROYER, représentant de l'ONEMA

Mandats :

- Jean-Louis DEMOIS, Maire d'Ecuillé, Vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire-Métropole a donné mandat à Marie-Pierre MARTIN
- François AUGÉ, maire de Saint Patrice a donné mandat à Benoit BARRANGER (absent), Président du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné mandat à Jeannick CANTIN
- Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire a donné mandat à Yves ELKOUBBI
- Le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant a donné mandat à Johan DUPRET
- Christian PREMEL-CABIC, représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne a donné mandat à Guillaume MAILFERT

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- François AUGÉ, Maire de Saint Patrice (absent du représentant)
- Martine CHAIGNEAU, Conseillère départementale d'Indre-et-Loire
- Régis DANGREMONT, Conseil Régional Pays de la Loire
- Jacques GALLARD, Président du Syndicat d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion
- Jean-Louis LE DROGO, Président du Syndicat eau et assainissement de l'Agglomération Baugeoise
- Pierre-Alain ROIRON Conseiller Régional du Centre

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- Hubert FLAMAND, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine Maine-et-Loire
- GUILLIEN Thierry, chambre de commerce et d'industrie de Touraine

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant
- Roselyne BOULIOU, représentant l'ARS
- Préfet de la Région Centre du Bassin Loire Bretagne ou son représentant a donné mandat au représentant de la DREAL, Guillaume MAILFERT

Assistaient également à la réunion

- David MOREL, animateur de la CLE du SAGE Authion



L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Calendrier pour la validation du projet de SAGE (PAGD et règlement) : cellule du SAGE Authion.**
- 2. Validation des résultats de l'étude des Volumes Prélevables (phase n°4) : présentation d'ANTEA pour la validation des résultats et solutions pour un retour à l'équilibre des unités de gestion déficitaires.**
- 3. Présentation et distribution du guide du riverain.**

Préambule

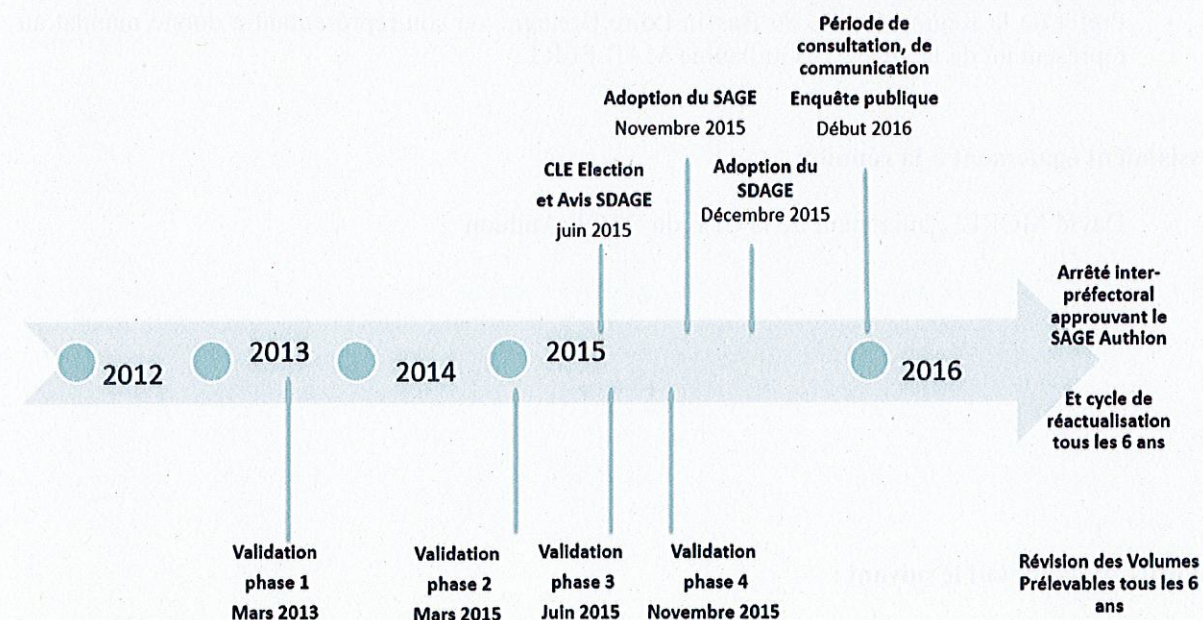
Marie-Pierre MARTIN accueille les membres de la CLE et les remercie de leur présence. Elle rappelle l'ordre du jour et le déroulement de la réunion.

Elle rappelle le départ de Marie-Noëlle BRIERE à la retraite et excuse Laetitia PASQUIN pour raisons médicales.

1. Calendrier pour la validation du projet de SAGE (PAGD et règlement) : cellule du SAGE Authion.

David MOREL rappelle les obligations du SDAGE Loire Bretagne et les éléments de calendrier du SDAGE validé par la CLE le 16 juin 2015 et ceux du SAGE dont la date de présentation pour approbation est prévue le 26 novembre 2015.

Le CALENDRIER du SAGE Authion et du SDAGE Loire Bretagne



CALENDRIER étude volumes prélevables



Voir présentation hors-texte et jointe au présent compte-rendu sur le site internet du SAGE Authion.

déjà le plus limité et le plus exigeant en eau. Il rappelle enfin que les agriculteurs de ces secteurs se battent pour le maintien de leurs activités et qu'ils étudient des solutions pour limiter les effets des réductions préconisées mais qu'ils se heurtent à un mur pour plusieurs raisons : cadre légal & réglementaire, absence de moyens financiers & position de l'Agence de l'Eau, absence de visibilité avec une révision tous les 6 ans. Malgré toutes ces remarques, Jean-Denis LAMBERT affirme qu'il s'abstiendra pour poser la question politique du développement pour ce territoire : harmonieux ou déséquilibré, volontaire & ambitieux ou en repli ?

Marie-Pierre MARTIN remercie Jean-Denis LAMBERT pour son intervention.

Jean-Marc LACARELLE alerte sur le fait que sur les 150 000 ha du bassin, seuls 20 000 ha environ sont irrigués. Il ajoute que 80 000 ha de surfaces agricoles non irriguées et de surfaces boisées sont également productifs et qu'il ne faut pas occulter leurs importances. Il conclut en se prononçant pour l'approbation des résultats de l'étude des Volumes Prélevables, salue l'effort réalisé et demande que l'amélioration de la connaissance soit poursuivie.

Jean-Maurice LEROY intervient et fait valoir que depuis le développement de l'irrigation depuis 40 ans seules quelques années ont été récemment difficiles (2009, 2010 et 2011) et que d'autres ont posé beaucoup moins de problèmes. Il souligne que les recharges hivernales sont déterminantes et que l'année 2015 a bien montré leurs importances en termes de restitution aux cours d'eau. Il réaffirme le rôle central de l'irrigation et annonce que 2/3 des agriculteurs de la vallée en dépendent. Il ajoute que, même si le système est fragile, il a fonctionné durant ses 20 dernières années et que des efforts d'équipement pour l'amélioration des pratiques ont été mis en œuvre dans le cadre des mesures compensatoires.

François POIRIER témoigne au nom des Jeunes Agriculteurs (JA) en pointant le fait que l'irrigation permet d'assurer et de sécuriser un revenu notamment pour les activités d'élevage. Il ajoute que le Val d'Authion a toujours fortement bénéficié des aménagements hydrauliques et demande qu'à son tour le Lathan puisse bénéficier d'investissements et d'aménagements sur les aspects quantité et inondation.

Patrick HUET intervient à son tour en relevant le fait que le secteur du Saignéen alimente la retenue des Mousseaux depuis 40 ans (première mise en eau en 1976) sans que les agriculteurs puissent bénéficier de l'eau de la retenue à des fins d'irrigation.

Marie-Pierre MARTIN répond qu'il est difficile de revenir sur cette situation historique. Jeannick CANTIN ajoute que la profession agricole sur ce secteur devrait mieux s'organiser pour porter des projets.

Jean-Pierre PIQUEMAL fait remarquer que l'Unité de Gestion de ce secteur n'est pas déficitaire. François-Xavier MOINET complète en précisant que les débits sont effectivement tenus 8 années sur 10 mais qu'il n'y a pas d'excédent pour autant (unité juste à l'équilibre). Il ajoute que les débits d'objectifs du Lathan 49 ont été définis pour ne laisser à l'aval que les besoins biologiques du cours d'eau (« pas d'appel de débits du Lathan par l'Authion aval pour les usages irrigation »).

Marie-Pierre MARTIN demande si les membres souhaitent formuler d'autres remarques.

Jeannick CANTIN comprend la position des agriculteurs de l'Unité de Gestion n°7 d'autant plus qu'ils sont déjà concernés par la Zone de répartition des eaux (ZRE) du Cénomaniens. Il demande que soit inscrit le principe de solidarité et de transferts entre Unités de Gestion (dans le cadre d'un protocole). Il ajoute que depuis 2006, un gros travail a été établi pour connaître les prélèvements de plus en plus finement. Le futur Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) permettra une répartition juste des prélèvements.

Marie-Pierre MARTIN partage la position de Jeannick CANTIN, ajoute qu'en qualité de Présidente de l'Entente Interdépartementale elle a permis la mise en place du réseau BBJ à partir de 2004 et qu'elle

2. Validation des résultats de l'étude des Volumes Prélevables (phase n°4) : présentation d'ANTEA pour la validation des résultats et solutions pour un retour à l'équilibre des unités de gestion déficitaires.

François-Xavier MOINET présente les éléments relatifs :

- Aux bilans des unités de gestion et zones d'alerte par rapport aux seuils sur cours d'eau et nappes.
- A la définition des volumes prélevables (VP) avec les principes de définition, les différents scénarios envisagés et la répartition des VP.
- Aux mesures pour un retour à l'équilibre des UG déficitaires (typologie de mesures, économies d'eau, substitution hivernale et gestion concertée quantitatif / qualitatif).

Il propose une illustration d'un cas pratique sur la zone d'alerte du Lathan 49 (économies d'eau et proposition de gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau).

Il conclut sur les modalités d'application des volumes prélevables (cadre de mise en œuvre, suivi des indicateurs, organisation de la maîtrise d'ouvrage, organisme unique et protocole de gestion).

Voir présentation jointe hors-texte.

Avant de procéder au vote d'approbation, Marie-Pierre MARTIN demande un tour de table et invite l'ensemble des membres de la CLE à présenter leurs remarques et commentaires.

Yves LEPAGE souligne que beaucoup de choses ont été faites sur le bassin de l'Authion mais les données prélèvements restent encore difficiles. Il alerte sur le caractère artificiel du système de réalimentation et sa fragilité. Il précise notamment que si le Val est à l'équilibre et même légèrement excédentaire sur sa partie aval il ne faut aggraver le risque de ne pas pouvoir réalimenter par la Loire. Il conclut en se prononçant pour l'approbation des résultats de l'étude des Volumes Prélevables.

Marie-Pierre MARTIN souligne la complexité de l'étude et l'effort de présentation sous une forme simplifiée pour la bonne compréhension des membres de la CLE.

Josselin de LESPINAY rappelle également le travail important même s'il reste incomplet faute de chroniques de données suffisamment longues. Il demande si des indicateurs de suivis sont prévus pour la mise en place de la charte. Il alerte également sur la fragilité des réalimentations du bassin par les eaux de la Loire dans la mesure où la Loire a déjà perdu 30% de ses débits entre le mois de mars et septembre. Il explique qu'il faudra nécessairement s'adapter dans les années à venir en révisant les volumes prélevables.

Jeannick CANTIN précise que la charte est plutôt un outil de sensibilisation est que l'encadrement et le suivi des prélèvements sera plutôt effectué par l'OUGC.

Jean-Denis LAMBERT rappelle que l'agriculture est dans la région le principal levier de développement économique avec ses emplois directs et indirects. Il affirme que la condition sine qua none du maintien de cette agriculture a été et sera l'irrigation. Il fait remarquer que le développement sur le bassin versant de l'Authion est inégal, favorisé en aval par les investissements majeurs qui ont été réalisés ces 40 dernières années. Le choix de séparer le bassin en Unités de Gestion va amplifier ce différentiel et les réductions préconisées vont s'appliquer là où le potentiel agronomique des sols est

suit actuellement les projets extension du réseau sur le secteur de la Curée (aval UG n°6). Une réunion de travail avec les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est programmée avec l'ensemble des représentants agricoles début décembre (association des irrigants et OUGC). Elle signale enfin qu'elle a entendu ce qui a été dit et qu'il est toujours possible d'améliorer les choses.

Marie-Pierre MARTIN poursuit en soulignant que le choix du scénario n°1, avec des diminutions modérés des prélèvements, a permis de concilier tous les membres de la CLE. En ce qui concerne l'évolution du climat, elle souligne que si les choses vont se compliquer lors des prochaines années sèches la profession agricole a su montrer qu'elle était capable de réagir en situation de crise. Elle conclut en affirmant que les aménagements hydrauliques effectués il y a 40 ans ont nécessairement provoqués des mécontents mais qu'il est aujourd'hui possible d'améliorer les choses avec l'appui de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Jean-Denis LAMBERT regrette que les ambitions politiques qui ont permis les aménagements hydrauliques d'aujourd'hui ne permettent plus de poursuivre le développement des ressources. Il ajoute que les transferts entre Unités de Gestion ne vont pas assez loin, ne sont que des adaptations et qu'il est nécessaire d'envisager autre chose. Il demande par ailleurs comment pourraient être financés la substitution et/ou la réhabilitation des forages agricoles.

Josselin de LESPINAY fait remarquer que le développement des ressources n'est plus politique. Il cite l'exemple du concorde qui est technologiquement parfait mais non viable. L'adaptation aux réalités des ressources est et deviendra une nécessité qu'il est nécessaire d'intégrer à de nouvelles politiques de gestion dans la mesure où le système en place sera de moins en moins viable.

David MOREL explique qu'il est tout à fait possible d'améliorer l'efficacité de l'eau sur les bases de l'étude présentée par ANTEA (leviers des pratiques culturales et de l'amélioration des matériels) et que cette gestion est une nouvelle ambition pour les UG déficitaires du secteur classé en ZRE. Sur le point précis des forages il précise que les outils financiers permettant la réhabilitation des forages sont encadrés par le programme de mesures de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en cours de finalisation¹.

Guillaume MAILFERT précise en plus que la gestion collective sur d'autres territoires a permis de montrer des réductions très nettes des volumes prélevés par la mutualisation des ressources.

Pascal NORMANT montre tout l'intérêt du SAGE dans la conciliation des différents usages et demande que, plutôt que de voir dans l'étude des Volumes Prélevables des incertitudes, il vaut mieux y voir des perspectives à venir pour anticiper à partir de l'état initial de l'étude.

¹ Voir également le 10^{ème} programme 2013/2018 : http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres#fiches

Marie-Pierre MARTIN remercie les membres de la CLE pour leurs interventions et fait procéder aux votes.

APPROBATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES (PHASE N°4)

PROJET DE SDAGE-PDM : SENS DU VOTE

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	48	<i>Pour :</i>	21
<i>Nombre de membres présents :</i>	24	<i>Contre :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	29	<i>Abstention :</i>	7

Marie-Pierre MARTIN valide l'approbation des résultats de l'étude des Volumes Prélevables (phase n°4) et remercie les membres de la CLE.

Guy de Chauillac tient à souligner ensuite la qualité du travail du bureau d'études ANTEA qui a su malgré les difficultés arriver au bout de cette étude très difficile.

3. Questions diverses

David MOREL distribue et présente le guide du riverain en précisant que la version définitive sera distribuée aux syndicats de rivières fin novembre / début décembre.

Il précise qu'il est constitué de 12 fiches élaborées par la commission communication du SAGE et les techniciens du bassin.

Marie-Pierre MARTIN invite les membres de la CLE à prendre un verre de l'amitié et lève la séance à 19 H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion



Marie-Pierre MARTIN